

François MISOY
rue du Faubourg
52500 FAYL-BILLOT

13

le 07 Mai 201

à

Monsieur le Commissaire Enquêteur
Marie
52500 TORNAÏ

Monsieur,

Je vous fais part des remarques
suivantes concernant le "parc éolien du
sud Haute-Marne."

→ le promoteur n'a pas fait de présentation d'un
projet - il y a eu un défaut d'information
caractéristique. Nous avons eu très peu de temps
pour prendre connaissance d'un dossier volumineux
lors de l'enquête publique.

→ Il existe trois couples de milans royaux
qui nichent sur la zone → d'après les observations
(P92 avifaune) les nids se situent à une
distance de 2 km de la ligne d'éoliennes. Le
projet ne respecte pas la préconisation du
SRE avifaune qui impose un éloignement
de 5 km par rapport aux nids de milans royaux.

→ Si les 6 éoliennes de Belmont sont
implantées, les cigognes noires présentes
chaque année dans les bois de Bussières
et de Fayl-Billot vont se trouver enfermées
entre 2 lignes d'éoliennes (projet sud Haute
Marne et projet vannier Amance) ce qui
augmentera le risque de collision des
oiseaux avec les éoliennes lors des
déplacements pour la nourriture des petits

- Par deux fois, les services de la préfecture ont demandé au promoteur d'insérer un dossier autorisant la délivrance d'une dérogation pour la destruction d'habitat d'espèces protégées. La réponse du promoteur est restée identique: aucune demande de dérogation n'est nécessaire.
- Dans les échanges de courriers entre le promoteur et la préfecture il est choquant de lire: "la mesure d'arrêt en période de fauche a un coût acceptable... Étendre cette mesure à l'ensemble de la période de reproduction ne diminuerait pas significativement le risque de collision tout en ayant un impact négatif sur la production d'électricité". Quel est le plus important: rentabilité du parc pour l'exploitant ou sauvegarde des espèces protégées?
- L'implantation de ce parc est incohérente: la disposition des éoliennes ne correspond à aucune ligne de force du paysage.

Le parc ne respecte pas les recommandations du SRE Champagne Ardennes (P 114 - 116).

Au vu de tous les arguments évoqués précédemment, il apparaît que ce projet est destructeur pour l'environnement local et pour le cadre de vie.

Je vous prie, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mon profond respect.

